

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00441
Numéro SIREN : 810 503 391
Nom ou dénomination : A.R.P.E (Anjou Restauration Plomberie Electricite)

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2021 sous le numéro de dépôt 7073

Bruno ELTGEN
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Associé

Franck DOUCHE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Véronique BOURNEUF-COURTABESSIS
Virginie FRAYSSINET
Associés - Pôle comptabilité

Sophie ELTGEN
Associé - Pôle social

Audit - Conseil ▲ Expertise Comptable

SAGeCOM

Since 1979



EURL A.R.P.E. (ANJOU RESTAURATION PLOMBERIE ELECTRICITÉ)
Société à Responsabilité Limitée à Associé unique au capital de 10 000 Euros

54, rue Halopé Frères
49130 LES PONTS DE CE
RCS ANGERS 810 503 391

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.R.P.E. (ANJOU RESTAURATION PLOMBERIE
ELECTRICITÉ),
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

EURL A.R.P.E. (ANJOU RESTAURATION PLOMBERIE ELECTRICITÉ)
Société à Responsabilité Limitée à Associé unique au capital de 10 000 Euros

54, rue Halopé Frères
49130 LES PONTS DE CE
RCS ANGERS 810 503 391

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE A.R.P.E. (ANJOU RESTAURATION PLOMBERIE ELECTRICITÉ), SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision de l'Associé unique en date du 3 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La Société A.R.P.E. (Anjou Restauration Plomberie Electricité) est constituée sous forme d'E.U.R.L. Son capital social actuel s'élève à 10 000 € divisé en 100 parts sociales de 100 €. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 2 avril 2015.



Le capital social est ainsi détenu intégralement par Mr Fabien JOUBERT.

Mr Fabien JOUBERT est le Gérant de la Société.

La société A.R.P.E. (Anjou Restauration Plomberie Electricité) a pour objet :

- L'exploitation ; sous toute forme ; de toute entreprise d'installation et de vente de matériels dans les domaines de l'électricité, de la plomberie, du sanitaire et du chauffage de toute nature y compris les poêles à bois, d'aménagement et restauration de tous types de bâtiments, y compris industriels ;
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Le dernier exercice comptable est intervenu au 31 décembre 2020 et a été arrêté en date du 5 mai 2021. Les comptes n'ont pas encore donné lieu à approbation à la date d'établissement du présent rapport.

L'actif de la société A.R.P.E. (Anjou Restauration Plomberie Electricité) au 31 décembre 2020 est composé :

- D'immobilisations corporelles pour 38 239 € :
 - Installations Techniques, matériel & outillage : 2 343 € ;
 - Autres immobilisations corporelles : 35 896 €.
- D'immobilisations Financières pour 485 € :
- D'actifs circulants pour 199 235 €
 - Stocks & encours : 25 175 € ;
 - Avances & acomptes : 2 296 € ;
 - Créances clients : 61 946 € ;
 - Autres créances & charges constatées d'avance : 14 854 € ;
 - Trésorerie : 94 964 €.

Son passif est constitué par :

- Des dettes financières pour 60 068 € :
 - Emprunts auprès des établissements de crédit : 55 186 € ;
 - Des concours bancaires courants : 198 € ;
 - Des emprunts & dettes divers : 4 684 €.
- Des dettes d'exploitation pour 55 548 € :
 - Des avances & acomptes : 5 000 € ;
 - Des dettes fournisseurs & comptes rattachés : 18 185 € ;
 - Des dettes fiscales & sociales : 30 607 € ;
 - Des autres dettes : 1 756 €.
- Des produits constatés d'avance pour 62 346 €.

Les éléments composant l'actif et le passif n'amènent pas de remarques particulières et sont en relation avec la nature de l'activité de la société A.R.P.E. (Anjou Restauration Plomberie Electricité).

La situation nette qui en découle, s'élève au 31 décembre 2020 à 59 996 €, dont 15 415 € au titre du résultat de l'exercice.



La société A.R.P.E. (Anjou Restauration Plomberie Electricité) exerce simultanément plusieurs activités que sont la pose de cuisines-salles de bains, l'électricité, la plomberie, le chauffage, le placo et le carrelage. Sa clientèle est constituée uniquement de particuliers.

L'exercice clos le 31 décembre 2020, malgré la crise sanitaire, a enregistré une progression significative du chiffre d'affaires (+ 16,5 %) et a permis de dégager un bénéfice de près de 15 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'impact de la crise sanitaire sur le résultat non chiffrable à la date d'émission de notre rapport, nous attestons que le montant des capitaux propres (59 996 €) est au moins égal au montant du capital social (10 000 €).

Le projet de statuts de la société sous sa nouvelle forme, tel qu'il est soumis au vote de l'associé unique, ne stipule aucun avantage particulier au bénéfice d'un actionnaire ou d'une catégorie d'actionnaires.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation dans le contexte actuel de la crise sanitaire Covid 19.

Fait à Sablé sur Sarthe, le 9 juin 2021.

Le Commissaire aux comptes et à la transformation,

SAS SAGECOM

Bruno ELTGEN

